

L'Assemblée nationale a adopté le 15 juin un projet de loi organique et ordinaire relatif à la carte scolaire et à l'enseignement. L'Assemblée a voté une loi relative à l'enseignement supérieur, à l'enseignement technique et à la formation d'une jeunesse autonome au sein de la structure sociale générale par la CROU. Le 16 novembre 1962, le Sénat a adopté la carte scolaire et l'enseignement technique sans amendement. Le Sénat ne peut pas voter de amendement substantiel par rapport à la loi. Les amendements substantiels sont soumis à la commission de la loi.

- [illegible]

[Communiqué - GR31] Création d'une 5ème branche consacrée à l'autonomie : le GR31 donne le cap !

26 juin 2020

L'Assemblée nationale a adopté le 15 juin les projets de loi organique et ordinaire relatifs à la dette sociale et à l'autonomie. Les députés ont à cette occasion voté la...[Voir la suite](#) [1]

Source

URL:<https://ain-domicileservices.fr/actu-adedom/communiqué-gr31-creation-dune-5eme-branche-consacree-lautonomie-le-gr31-donne-le-cap>

Liens

[1] <https://ain-domicileservices.fr/actu-adedom/communiqué-gr31-creation-dune-5eme-branche-consacree-lautonomie-le-gr31-donne-le-cap>